

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 JUILLET 2016

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 15

Date de la convocation : 16 juin 2016 / Date d'affichage : 16 juin 2016

L'an deux mil seize, le vendredi 8 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Serge PAGET, Maire.

Présents : M. Serge PAGET, M. Jacques ZIRNHELT, Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD, Mme Emilie BURNIER FRAMBORET, Mme Isabelle CART, Mme Geneviève AFFANI, Mme Christelle MICHOUX, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Marie-Pierre DUJARDIN, M. Ludovic PAYEN, Mme Marine TOPS, M. Hervé MARCUZZI

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (Pouvoir à M. Serge PAGET), M. Kevin PERRILLAT-AMEDE (pouvoir à Mme Emilie BURNIER FRAMBORET), M. Thierry TRONCHET (pouvoir à Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD)

Secrétaire de séance : M. Jacques ZIRNHELT

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

☞ **Ajout d'1 délibération non inscrite à l'ordre du jour :**

AMENAGEMENT D'UN LOCAL USINE A NEIGE

- Autorisation à déposer une déclaration préalable

☞ **Report d'1 délibération inscrite à l'ordre du jour :**

STATIONNEMENT PUBLIC

- Approbation de conventions pour occupation temporaire de terrains

Ces modifications étant validées par l'Assemblée, la séance peut commencer.

Délibération du Conseil Municipal n°2016-046

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DE CORDON »

- Modification de la délibération du conseil municipal n° 2013-142 du 27 décembre 2013

Le rapporteur, Monsieur le Maire, rappelle les dispositions statutaires de l'association « Office de Tourisme de CORDON » applicables en cas de dissolution :

Article 25, titre 3 des statuts de l'association, en date du 09 janvier 2001 : « L'association, en cas de dissolution, attribue l'actif net à la municipalité de Cordon ».

Ainsi, lors de sa séance du 27 décembre 2013, par la délibération n° 2013-142, l'Assemblée a accepté la reprise de l'actif net de l'association « Office de Tourisme de CORDON » en cas de dissolution.

Etant donné que, depuis le 1^{er} janvier 2014, l'EPIC « Cordon Tourisme » a délégué pour exploiter l'Office de Tourisme, Monsieur le Maire propose :

- d'annuler la délibération du conseil municipal n° 2013-142 du 27 décembre 2013,
- d'accepter la reprise de l'actif net de l'association par l'EPIC « Cordon Tourisme ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, son Maire entendu, à l'unanimité des présents,

ANNULE la délibération du conseil municipal n° 2013-142 du 27 décembre 2013,
ACCEPTE la reprise de l'actif net de l'association « Office de Tourisme de CORDON » par l'EPIC « Cordon Tourisme ».

Délibération du Conseil Municipal n°2016-047

BUDGET PRINCIPAL 2016

- Décision modificative des crédits n°1

Monsieur Jacques ZIRNHELT, adjoint au Maire, expose à l'Assemblée :

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Domaine Skiable Sallanches-Cordon, les actions détenues par la Commune de CORDON dans le capital de la SAEM des téléskis de SALLANCHES CORDON ont été cédées au profit du SIVU Espace Jaillet.

Il est précisé que le paiement du SIVU Espace Jaillet, d'un montant total de 31 495,89 € correspondant à 9 391 actions, est échelonné une période de 5 ans, allant de 2015 à 2019.

Il convient de constater la sortie de ces actions de l'actif communal, ainsi que l'échelonnement du paiement du SIVU Espace Jaillet. Pour ce faire, les crédits prévisionnels du budget principal 2016 devront être ajustés de la manière suivante :

	Dépenses		Recettes	
Investissement	c/276358	+ 25 197 €	c/261 - chap.040	+ 31 497 €
			c/276358	+ 12 600 €
	Total:	25 197 €	Total:	44 097 €
Fonctionnement	c/675 - chap.042	+ 31 497 €	c/775	+ 31 497 €
	Total:	31 497 €	Total:	31 497 €

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DONNE son accord à la décision modificative n°1 des crédits du budget principal 2016, ci-dessus exposée.

Délibération du Conseil Municipal n°2016-048

ECHO DU JAILLET

- Attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire expose le projet, porté par l'association L'Echo du Jaillet, de remettre en état et en place les figurines créées par Jacques Clergue à l'intérieur de la salle des fêtes. Elles

avaient été installées en 1979 et représentaient une fresque de la vie rurale et montagnarde de Cordon.

Compte tenu de la valeur historique et identitaire de ces figurines, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'allouer une subvention exceptionnelle de 13 068 € à l'association L'Echo du Jaillet pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, en dehors de la présence de M. Hervé Marcuzzi, à l'unanimité des présents,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 13 068 € au profit de l'association L'Echo du Jaillet.

Délibération du Conseil Municipal n°2016-049

BUDGET EAU

- Mise en non-valeur de créances

Monsieur le Maire fait état des créances transmises par la Trésorerie de SALLANCHES et proposées en non-valeur.

Exercice 2015 :

Réf. de la pièce	Nom du redevable	Montant	Motif de la présentation
R-5-321	ISOUX Claude	0.6 €	faible montant
R-5-322	ISOUX Dominique	0.8 €	faible montant

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire ces créances en non-valeur.

Après en avoir délibéré, son Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

VALIDE l'inscription des créances présentées ci-dessus au compte 6541 – *Créances admises en non-valeur.*

Délibération du Conseil Municipal n°2016-050

CHAUFFAGE DES APPARTEMENTS DE L'ECOLE

- Provision sur la redevance 2015/2016

Le rapporteur, Monsieur le Maire, expose :

Au cours de l'année scolaire 2015/2016, les deux logements situés à l'école ont été occupés.

Comme prévu par la délibération de l'Assemblée en date du 27 janvier 2012, une avance sur la redevance 2015/2016, d'un montant égal à la moitié de la redevance demandée l'année N-1, soit **356.72 € TTC pour l'appartement aval et 342.61 € TTC pour l'appartement amont.** Cette somme sera déduite du montant définitif de la facture qui sera précisé lors du relevé des compteurs à la fin de l'été.

Le Conseil Municipal son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

FIXE le montant de la provision sur la redevance de chauffage 2015/2016 due par les occupants des deux logements de l'école à **356.72 € TTC pour l'appartement aval et 342.61 € TTC pour l'appartement amont**

AUTORISE Monsieur le Maire à faire établir le titre de recette correspondant au montant de cette avance.

Délibération du Conseil Municipal n°2016-51

AMENAGEMENT D'UN LOCAL USINE A NEIGE

- Autorisation à déposer une déclaration préalable

Madame Emilie BURNIER-FRAMBORET, adjointe au Maire, explique que dans le cadre de la réalisation de la dernière tranche de renforcement de l'enneigement sur le domaine skiable, il est prévu l'implantation d'un nouveau local pour l'installation d'un compresseur au départ des téléskis de l'Herney.

Dans le cadre de cet aménagement, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable et à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable et à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS & QUESTIONS DIVERSES

FIN DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 JUILLET 2016

Suivent les signatures, pour extrait conforme :

M. Serge PAGET
M. Jacques ZIRNHELT
M. Thierry TRONCHET <i>Absent représenté</i>
Mme Geneviève AFFANI
M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ <i>Absent représenté</i>
Mme Marie-Pierre DUJARDIN
M. Ludovic PAYEN
Mme Marine TOPS

Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD
Mme Emilie BURNIER-FRAMBORET
M. Hervé MARCUZZI
M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET
Mme Isabelle CART
Mme Christelle MICHOUX
M. Kevin PERRILLAT-AMEDE <i>Absent représenté</i>